

Accueils Péri-scolaires de l'Ulamir e Bro Glazik

Rue du Stade - 29180 GUENGAT



École de Guengat
Accueil du matin et du soir

Journées loisirs
du mercredi

Sylviane LE MAUX
Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 55 79 75
E-Mail : apsguengat@ulamir-ebg.org

Florence GOURMELEN
Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 53 65 07
E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org

Année scolaire 2022/ 2023



ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21 - contact@ulamir-ebg.org

Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat (périscolaire + mercredis et vacances scolaires) et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs il devient **adhérent de l'association**. L'adhésion est de 10 € pour un adhérent de moins de 18 ans et de 18 € pour un adulte. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 30 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...).

Règlement intérieur des Accueils de loisirs et périscolaires

Fonctionnement

Lieu d'accueil

Les accueils de loisirs périscolaires de Guengat se situent au pôle enfance, rue du Stade.

Accueil périscolaire de l'école de Guengat

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) St Joseph de Guengat.

La directrice et/ou les animateurs/trices sont chargé(e)s de l'accompagnement des enfants entre l'école privée et le Pôle Enfance.

Dès la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Le trajet école / Pôle Enfance fait partie de la prestation du soir. Pour tout enfant récupéré sur le parcours, la prestation sera due. Le goûter est fourni.

Pour les devoirs, il est obligatoire d'apporter ses propres fournitures : cahier, crayons, gomme... afin de travailler correctement. Présence de bénévoles pour l'aide aux devoirs de 17h15 à 18h15. Merci de préciser par écrit si vous ne voulez pas que votre enfant y participe.

Accueil périscolaire des mercredis

Les enfants accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni. En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent-être amenés à quitter le centre, accompagnés des animateurs, en respectant la législation.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Le mercredi, une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans ; un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans ; et un temps calme pour les plus de 6 ans.

Période d'ouverture et horaires

L'accueil périscolaire de l'école est ouvert tous les jours du jeudi 1^{er} Septembre 2022 au vendredi 8 Juillet 2023 durant la période scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; le matin de 7h30 à 8h45 (départ pour l'école vers 8h35) et le soir de 16h45 à 19h00.

L'accueil périscolaire des mercredis est ouvert du mercredi 7 septembre 2022 au mercredi 5 juillet 2023 de 7h30 à 18h45, en journée complète ou 1/2 journée, avec ou sans repas, en fonction du calendrier scolaire, avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Les temps d'accueil pour les familles : le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h45 à 18h45.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas arrivée entre 11h30 et 11h45

Conditions d'admission

Les accueils de loisirs périscolaires sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du pôle enfance (la responsabilité des accueils n'est engagée qu'à cette condition) et signaler leur arrivée et leur départ. Les enfants ne peuvent quitter le pôle enfance qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne autre que le responsable légal venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable. Pour les enfants à partir de 9 ans, il est important de signer une autorisation parentale leurs permettant de quitter seul le centre.

A l'heure de la fermeture, si un enfant n'a pas été récupéré par ses parents ou la personne responsable, la directrice appellera la famille. Si la famille est injoignable, elle préviendra la gendarmerie de Douarnenez qui l'informerait de la conduite à respecter.

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en contactant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés, conformément à la législation en vigueur.

Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas amener les enfants aux accueils de loisirs, dans le cas où ils seraient malades ou fiévreux.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurance

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

Modalités d'inscription et de réservation

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils périscolaires est valable pour l'année scolaire 2022-2023, le dossier est également valable pour les vacances scolaires. Merci de cocher la ou les cases correspondant à vos besoins dans le cadre "Adhésion Ulamir" de la fiche sanitaire de liaison.

A chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de compléter un nouveau dossier comportant les pièces suivantes :

- la fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée,
- une adresse mail,
- la photocopie des **derniers avis d'imposition du foyer** (avis de 2022 du foyer sur les revenus 2021, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant.

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Les réservations

Il est indispensable pour une meilleure organisation (personnel encadrant, prestataires de services...) d'inscrire vos enfants :

- pour l'accueil des mercredis : au plus tard le mercredi de la semaine précédente,
- pour les temps d'accueil périscolaire de l'école : au plus tard, la veille avant 18h ; et pour le lundi, le jeudi de la semaine précédente avant 18h.

Pour des raisons de sécurité (encadrement), l'Ulamir se réserve le droit de refuser une inscription le jour même ou hors délais. Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements individuelle. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.

Si vous ne pouvez pas accéder au portail famille (pas de connexion internet ou d'ordinateur...), vous pouvez toujours faire vos réservations auprès des directrices.

Règlement et annulation

Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte le total des salaires et autres revenus avant abattement.

Pour information vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 40% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 45%, et la CAF à environ 15%

Grille tarifaire de l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis

	Revenus	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Tranche 1	0€ à 19 200€	7,00€	4,50€	3,50€
Tranche 2	19 201€ à 28 440€	11€	7,50€	5,50€
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	14,50€	10,50€	7,50€
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	18,00€	13,50€	9,75€
Tranche 5	plus de 50 401€	21,75€	16,50€	12,00€

Grille tarifaire de l'accueil périscolaire de l'école

	Revenus	Matin	Soir	Matin + Soir
Tranche 1	0€ à 19 200€	0,99€	1,47€	1,73€
Tranche 2	19 201€ à 28 440€	1,42€	2,11€	2,47€
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	1,85€	2,74€	3,22€
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	2,27€	3,37€	3,96€
Tranche 5	plus de 50 401€	2,70€	4,00€	4,70€

En cas de réservation, le même jour ou lors de la même séquence d'accueil périscolaire de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15 % pour le 2ème et de 25 % à partir du 3ème.

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

Annulation

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DJEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants. Les listes d'inscription seront également consultées afin de vérifier la présence effective du ou des enfants.

Accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

En cas d'absence pour raison médicale (le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3 € pour la journée ou 1/2 journée avec repas, et 2 € pour une demi-journée sans repas. Toute désinscription moins de deux jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical sera facturé à 100 %. Toute annulation de 3 à 6 jours avant le jour de présence prévu, sans certificat médical, entraînera systématiquement des frais : 4 € pour une journée, 3 € pour une journée avec repas, et 2 € pour une journée sans repas.

Accueil périscolaire de l'école :

En cas d'absence pour raison médicale (le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine)

Pour toute annulation, nous prévenir au plus tard la veille au soir jusqu'à 18h pour le lendemain (sauf pour le lundi annulation au plus tard le jeudi soir à 18h). **En cas de non annulation, les séquences seront facturées à 100 %.**

Pénalités

Il est impératif de respecter les horaires des temps d'accueil. **Au delà de 19h pour l'accueil périscolaire école et 18h45 pour l'accueil des mercredis, il vous sera facturé un supplément de 3.50 € par tranche d'1/4 d'heure.**

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par virement (nouveau RIB) :
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488
BIC : CMBRFR2BXXX
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,
- le numéro de la facture

L'accueil des enfants

Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs/trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA. Les accueils périscolaires sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Taux d'encadrement de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi :

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

Taux d'encadrement de l'accueil périscolaire de l'école :

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 10 enfants de 2 à 5 ans et d'un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Les directrices veillent au respect de ces normes.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils périscolaires est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Cet objectif se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables à l'accueil périscolaire.

Règles de vie

Le pôle enfance doit-être pour les petits et les plus grands un lieu de convivialité. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de périscolaire. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs et/ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, vêtements de pluie, bottes).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde, une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste il est nécessaire de leur fournir un plaid.

